



LYCÉE MILITAIRE  
D'AIX-EN-PROVENCE

## LE DROIT DE DIFFUSION D'IMAGE

Dans ses diverses actions de communication, le lycée militaire est amené à diffuser la photographie de ses différents personnels. Pour les élèves mineurs, les parents sont priés de se prononcer sur l'autorisation ou le refus de diffusion d'image.

Le Lycée Militaire d'Aix-en-Provence est l'unique destinataire des informations nominatives obtenues par la présente autorisation.

La personne ayant fait l'objet d'informations nominatives dispose à l'égard de celles-ci d'un droit d'accès et de rectification.

Le visage des enfants dont les représentants légaux s'opposent à la mise en ligne de l'image de leur enfant, sera floutée.

Le lycée s'engage à ne pas utiliser autrement les clichés (en conformité avec l'autorisation des parents donnée pour la publication sur les différents supports de communication).

Les images seront diffusées sur le site internet du Lycée durant l'année scolaire.

**Si MAJEUR** : Je soussigné(e), nom et prénom de l'élève : ..... section : .....

**Si MINEUR** : Je soussigné(e) père, mère, tuteur ou représentant légal\* : .....

De l'élève (Nom, prénom, section) : .....

**Accepte - Refuse\*** la diffusion de l'image de mon enfant sur les supports suivants en interne :  
(\* rayer la mention inutile)

**Victoire Aixoise - Site internet du Lycée - Réseaux sociaux officiels du lycée (Facebook, Instagram) - Trombinoscope - Affiches - Album souvenir du Lycée - cadres décoratifs**

**Accepte - Refuse\*** la diffusion de l'image de mon enfant sur les supports suivants en externe :  
(\* rayer la mention inutile)

**Victoire Aixoise - Site internet du Lycée - Réseaux sociaux officiels du lycée (Facebook, Instagram) - Affiches - Album souvenir du Lycée - Magazine de la Défense**

Durée de conservation illimitée sur supports numériques et papier.

Je reconnais avoir été informé(e) de pouvoir m'opposer, à tout moment, à une telle diffusion (**art. 38** de la loi N°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés\*) en prenant attache directement auprès de :

**Lycée Militaire d'Aix-en-Provence**  
**Officier Supérieur Adjoint + [lm-aix-rgpd.correspondant.fct@intradef.gouv.fr](mailto:lm-aix-rgpd.correspondant.fct@intradef.gouv.fr)**  
**13, Boulevard des Poilus**  
**13617 Aix-en-Provence CEDEX 1**  
**TPH : 04.42.23.88.03**

**Date :**

**Signature de l'élève / et des parents si mineurs :**

**\*Article 38** : Toute personne physique a le droit de s'opposer pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement.

Elle a le droit de s'opposer, sans frais, à ce que les données la concernant soient utilisées à des fins de prospection, notamment commercial par le responsable actuel du traitement ou celui d'un traitement ultérieur. Les dispositions du premier alinéa ne s'appliquent pas lorsque le traitement répond à une obligation légale.

**A remettre au chef de section le jour de l'incorporation**